



RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR POUR 2020/2024

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES 14 SEPTEMBRE 2020 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Membres présents : JARRY Joël - CANNIZZARO Justin - CASELLES Guy - QUENEL André - COURBIS Andrea - BARBIER Alain

Au terme du délai de dépôt des candidatures à l'élection du Comité Directeur, soit le vendredi 11 septembre 2020 minuit, deux listes candidates ont été reçues :

- La liste « Arsène MEYER » déposée par le tête de liste Arsène MEYER à la Poste le 7 août 2020 par pli recommandé avec accusé de réception.
Après réexamen du dossier, il s'avère que celui-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football et à la procédure requise par les textes fédéraux.
En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare valide la candidature de la liste « Arsène MEYER ».

- La liste « Le District géré par les Clubs » déposée par le tête de liste Mahrez BENHADJ MOHAMED à la Poste le 10 septembre 2020 par pli recommandé avec accusé de réception.
Après examen du dossier, il s'avère que :
 - Deux candidats ne sont pas licenciés à la date du 10 septembre 2020, date de la candidature (licence non sollicitée pour la saison 2020/2021) (cf. article 13-2.1 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).
 - Le représentant des Arbitres n'apporte ni la preuve de son adhésion à une association groupant les Arbitres de Football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la FFF ni la preuve de concertation avec l'association représentative (cf. article 13-2.2 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).
 - Le représentant des Educateurs n'apporte ni la preuve de son adhésion à une association groupant les Educateurs de Football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la FFF ni la preuve de concertation avec l'association représentative (cf. article 13-2.2 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare irrecevable la candidature de la liste « Le District géré par les Clubs ».

Voies et délais de recours

La tête de liste doit saisir le Tribunal Judiciaire (anciennement Tribunal de Grande Instance) qui est compétent, étant rappelé que le délai pour contester une décision en matière de contentieux électoral est de 5 ans.

Au préalable, la tête de liste devra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.



COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES 21 SEPTEMBRE 2020 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Membres présents : JARRY Joël - CANNIZZARO Justin - CASELLES Guy - QUENEL André - COURBIS Andrea - BARBIER Alain

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales accuse réception du mail de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs », envoyé le jeudi 17 septembre 2020 avec les pièces manquantes à sa candidature initiale lors du dépôt légal de candidature et demandant la révision de la décision de la Commission prise le lundi 14 septembre 2020.

- Attendu les éléments d'informations parus sur le PV 483 du 9 juillet 2020 et les Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football Article 13,
- Attendu que tout candidat doit remplir à la date de déclaration de sa candidature les conditions d'éligibilité tant générales que particulières définies à l'Article 13 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football,

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales confirme sa décision initiale et déclare irrecevable la candidature de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs ».

LISTE « ARSENE MEYER »

Nom - Prénom	Qualité	N° licence
MEYER Arsène	Président	198862997
CHAUVOT Mylène	Présidente Déléguée	2520544171
BOISSET Bernard	Vice-président	2599860622
COURRIER Bernard	Vice-président	2528702304
CHABAUD Laurent	Vice-président	2599863171
GOURDAIN Serge	Secrétaire Général	2568629360
GRANOTTIER Martine	Secrétaire Générale Adjointe	2543961168
BLANCHARD Michel	Trésorier Général	2545306555
BALANDRAS Franck	Trésorier Général Adjoint	2538666466
BERGER VACHON Christian	Médecin	2543295241
ANDRE Roger	Arbitre	2599863271
SCHEIWE Christian	Educateur	2520250476
DI RIENZO Lydie	Féminine	2546813327
GRAU Eric	Foot Diversifié	2547939573
BROUAT Roland	Membre	2510207276
ECHINARD Patrice	Membre	2558620256
BOURLIOUX Christian	Membre	2538655265
INTIDAM Saïd	Membre	2558635923
INZIRILLO José	Membre	2548649006
MORCILLO Christophe	Membre	2510460518
NOVENT Christian	Membre	2518695262
PORTEJOIE Gilles	Membre	2529400816
RODRIGUEZ Alain	Membre	2510049366
TOUATI Lakhdar	Membre	2538652597
DI STEFANO Annick	Membre	2520544407